

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-14 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 629 255 \$ ET UNE DÉPENSE DE 629 255 \$ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE LAMPADAIRES DANS LE STATIONNEMENT DE L'ARÉNA ET POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN DÉCANTEUR DE BOUES DE BALAI DE RUE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 17 août 2021, le Règlement 2021-14 décrétant un emprunt de 629 255\$ et une dépense de 629 255\$ pour l'achat et l'installation de lampadaires dans le stationnement de l'aréna et pour l'aménagement d'un décanteur de boues de balai de rue;

QUE le 24 novembre 2021, le Règlement 2021-14 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 30 novembre 2021.



M^e Karen Loko
Greffière